



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du **Jeu**di 28 Mars 2019 à 20 h 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux mars deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.



Nombre de membres en exercice : **86**

Nombre de membres présents : **59**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **4**

Nombre de membres absents : **17**

Date de convocation :
22 Mars 2019

Visa du contrôle de légalité du :

- 3 AVR. 2019

Affichée le :

- 3 AVR. 2019

2 - Urbanisme

2.1 - Documents d'urbanisme

Objet : Débat annuel sur la mise en œuvre de la politique locale de l'urbanisme - 2019

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAUT		
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAUT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD	x				
------------------	---	--	--	--	--

PERIGNY

Mme Christiane PORTIER		x : représentée par M. Mickaël TOUTAIN			
------------------------	--	---	--	--	--

PONTECOULANT

M. Jean-Pierre MOURICE	x				
------------------------	---	--	--	--	--

SAINT-DENIS-DE-MERE

M. Jean-Pierre BINET	x				
----------------------	---	--	--	--	--

TERRES-DE-DRUANCE

M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				

BEAUMESNIL

M. Gilles PORQUET					x
-------------------	--	--	--	--	---

CAMPAGNOLLES

Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
----------------------------------	---	--	--	--	--

LANDELLES-ET-COUPIGNY

M. Blaise MICARD	x				
------------------	---	--	--	--	--

LE MESNIL-ROBERT

M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUALT			
---------------------	--	--	--	--	--

NOUES-DE-SIENNE

M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS					x
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

PONT-BELLANGER

Monsieur Christian MARIETTE	x				
-----------------------------	---	--	--	--	--

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Jean-Claude TROCHON		x : représenté par Mme Josiane LETELLIER			
------------------------	--	---	--	--	--

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER	x				
-----------------------	---	--	--	--	--

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Nicole BEHUE					x
M. Alain DECLOMESNIL				x	
M. Régis DELIQUAIRE	x				
Mme Nathalie DESMAISONS					x
Mme Julie DUBOURGET			X : M. Francis HERMON		
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Claude EUDELIN					x
M. Gérard FEUILLET	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Sonja JAMBIN			X : M. Jean-Marc LAFOSSE		
M. Jean-Marc LAFOSSE	x				
M. Edward LAIGNEL	x				
M. André LEBIS	x				
Mme Bérengère LÉBOUCHER					x
Mme Colette LESOUËF				x	
M. Claude MAIZERAY					x
Mme Natacha MASSIEU				x	
M. Michel MOISSERON	x				
Mme Monique PIGNE	x				

VALDALLIERE

Mme Sarah ANNE	x				
Mme Rolande BLIN	x				
M. Frederic BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Herve CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Josette GAUTREAU					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

M. Rémi LABROUSSE	x				
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS	x				
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE

M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER				x	
Mme Nadine LETELLIER					x
Mme Catherine MADELAINE			X : M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT	x				
M. Gaëtan PREVERT	x				
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	56	3	6	4	17
Nombre de Membres en exercice	86				
Nombre de conseillers présents	59				
Quorum	44				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	65				

M. Marc GUILLAUMIN donne lecture du rapport suivant :

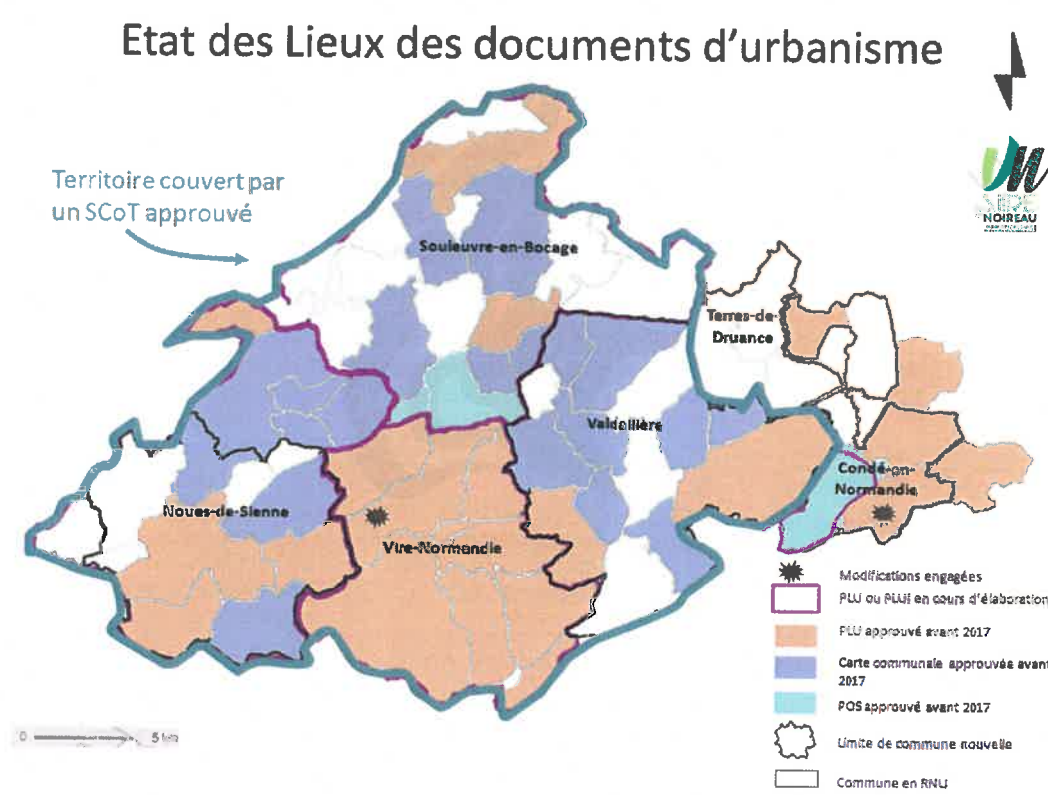
« Chers collègues,

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme renoué (ALUR), du 24 mars 2014, a introduit une obligation, codifiée à l'article L 5211-62 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir que lorsqu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme. Cette obligation s'ajoute aux obligations d'évaluation de la mise en œuvre des Plans Locaux d'Urbanisme, ou des SCoT.

Pour assurer la cohérence entre débats annuels, compétence et budget, le présent rapport, soumis au débat du conseil, est structuré autour des sujets synthétisés dans le chapitre « planification/document d'urbanisme » du débat d'orientation budgétaire.

Le détail ci-après expose les différentes thématiques de la politique d'urbanisme dans leurs principaux objectifs, réalisations 2018 et perspectives 2019.

PLU, POS, Cartes Communales :



Au 28 Mars 2019, le territoire est couvert par :

- Le SCoT du Bocage sur une partie de son territoire ;
- 13 PLU, couvrant 21 communes historiques, dont 2 PLU en modification, et 2 PLU en élaboration ;
- 1 PLUi en cours d'élaboration ;
- 3 POS, dont 3 en révision ;
- 20 cartes communales ;
- 29 communes historiques restent soumises au Règlement national d'Urbanisme (RNU)

En cours d'année 2017, l'Intercom de la Vire au Noireau a finalisé la modification du

- PLU de la Villette, celui de Saint Denis de Méré, la Modification du PLU de Vassy, la Modification de Viessoix

En 2018, l'Intercom de la Vire au Noireau a accompagné les procédures suivantes :

Territoire concerné	Procédure	Objectifs	Avancement 2019
IVN	Evaluation du SCOT du Bocage	Évaluation obligatoire 6 ans après son approbation	Approuvée en décembre 2018
PLU Le Gast, St-Manvieu-Bocage, St-Sever-Calvados	Modifications n°1 des PLU	Extensions, annexes, « étoilage », STECAL, réécriture du règlement écrit, emplacements réservés	Approuvées en décembre 2018 (exécutoire)
Condé-sur-Noireau	Modification n°2 du PLU	Extensions, annexes, stratégie d'urbanisation, orientations d'aménagement, réécriture du règlement écrit	Etape 3 sur 3 (élaboration, enquête publique et consultations extérieures, approbation prévue le 28 mars 2019)

En 2019, L'Intercom de la Vire au Noireau poursuit ou lance, les procédures suivantes :

Territoire concerné	Procédure	Objectifs	Avancement 2019
IVN	Révision du SCoT	TVB , élargissement de périmètre, réactualisation..	Prescription faite en décembre 2018 Lancement du marché en 2019
Condé-sur-Noireau	Modification n°2 du PLU	Extensions, annexes, stratégie d'urbanisation, orientations d'aménagement, réécriture du règlement écrit	Etape 3 sur 3 (élaboration, enquête publique et consultations extérieures, approbation prévue le 28 mars 2019)
Saint-Germain-du-Crioult	Révision du POS en PLU	Projet de territoire (définition, traduction et mise en œuvre) travail complet (diagnostic, PADD, règlements)	Etape 5 sur 6 (diagnostic, projet de territoire, règlements et orientations d'aménagement, 2 ^e arrêt du projet, consultation et enquête prochaine, approbation prévue en septembre 2019)
Souleuvre-en-Bocage	Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme	Projet de territoire (définition, traduction et mise en œuvre) travail complet (diagnostic, PADD, règlements)	Etape 5 sur 6 (diagnostic, projet de territoire, règlements et orientations d'aménagement, arrêt du projet, consultation et enquête prochaine, approbation prévue en septembre 2019))
Pôle de proximité de Saint-Sever	Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	Projet de territoire (définition, traduction et mise en œuvre) travail complet (diagnostic, PADD, règlements)	Etape 1 sur 6 (diagnostic, projet de territoire , règlements et orientations d'aménagement, arrêt du projet, consultation et enquête, approbation)
Vire-Normandie	Modifications n°1 des PLU	Transformation zUe en zUb, création zAx, annexes, secteur de la Reconstruction, orientations d'aménagement, réécriture du règlement écrit...	Etape 1 sur 3 (élaboration , enquête publique et consultations extérieures, approbation) / Lancement par délibération au conseil d'Avril 2019
Lénault	Modification du PLU	Macronisation, Alurisation, extensions, annexes	Lancement à prévoir par Arrêté du Président
Proussy	Modification simplifiée du PLU	Éclaircissement du règlement écrit	Lancement à prévoir par Arrêté du Président
Condé-en-Normandie	Périmètre de protection des points de captage d'eau	Établir un périmètre de protection autour des points de captage d'eau	Lancement de l'étude

Aucune demande d'évolution d'autres documents d'urbanisme, que celles listées ci-dessus, n'est aujourd'hui parvenue à la collectivité.

Pour mémoire, toute volonté d'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme ou de Révision d'un PLU existant sur une commune (délégée ou non) non dotée aujourd'hui d'un tel document entraînerait automatiquement l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à l'échelle de l'ensemble de l'EPCI.

Schéma de cohérence territoriale :

Au 13 décembre 2018, l'Intercom de la Vire au Noireau a dressé un bilan de l'évaluation du SCOT du Bocage et a prescrit sa révision

Trame Verte et Bleue

Lauréat de l'appel à projet « Stratégie Trame Verte et Bleue : agir à l'échelle locale » lancé par la Région Normandie, l'Intercom de la Vire au Noireau va lancer la démarche courant de l'année 2019. Elle doit pour ce faire, rédiger un cahier des charges de consultation avec l'appui du CAUE 14. En effet, En matière de transition écologique et énergétique, ces plans d'actions intègrent des projets liés à la structuration d'une filière bois-énergie, ou à la poursuite d'actions engagées dans le cadre de GEMAPI, par exemple. Les intégrer dans un plan d'actions TVB paraît opportun.

Si le SCoT du Bocage, ou celui-ci de l'ex Suisse Normande ont permis de définir des armatures naturelles de notre territoire, ils n'ont pas appréhendé cette question dans le détail. Un tel travail permettrait ainsi :

- D'associer les acteurs locaux à ce travail (fédération de pêche, de chasse, associations naturalistes, cpie...),
- De sensibiliser d'autres publics,
- De décliner le SRCE à une échelle locale, comme préciser dans son « guide de bon usage »

Et, à terme, d'être le socle d'une politique publique communautaire.

En conséquence, suivant les avis favorables de la Commission « Urbanisme, Environnement » réunie le 18 Février 2019 et du Bureau Communautaire réuni le 07 février 2019, et faisant suite à la conférence des Maires qui s'est tenue ce jour avant la présente séance, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir en débattre et de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat sur la politique locale d'urbanisme. »

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire acte la tenue
du Débat sur la politique locale d'urbanisme
Exercice 2019**

Le débat est consigné au procès verbal de la séance.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

